**Lettre parents – 2ème TCT**

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Comme vous le savez, notre service a été averti que, dans le cadre de l’école, votre enfant a été en contact avec une personne atteinte de tuberculose.

Nous avions procédé au mois de ………..…… à un premier test de dépistage qui s’est avéré négatif.

Conformément aux directives du FARES, il y a lieu de réaliser dans ce cas un deuxième test de **dépistage** par *test cutané tuberculinique (=intradermo-réaction) [[1]](#footnote-1)*.

Pour rappel, ce dépistage s’effectue en deux étapes :

1. Injection de tuberculine dans la peau du bras.
2. Observation et mesure de la réaction locale 3 jours après.

Le dépistage par test cutané tuberculinique sera réalisé à l’école par le médecin et l’infirmière scolaires, le :

………………………………

La lecture du résultat se fera 3 jours après, soit le **………………….**

**Nous insistons pour que votre enfant soit présent à l’école ces deux jours !**

**Ce deuxième test est indispensable à la réalisation complète du dépistage.**

Vous serez, bien entendu, avertis du résultat du dépistage de votre enfant.

Nous vous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez nos meilleures salutations,

Dr. X

Médecin responsable

Service PSE/centre PMS

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, 14 juillet 2011 dont l’annexe a été modifiée le 22 mai 2014 [↑](#footnote-ref-1)